

REPUBLIQUE DE GUINEE

--- / /) E C R E T ---

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° D/96/ 099 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU GOUVERNEMENT -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale notamment à son article 39 ;

VU Le Décret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant
nomination du Premier Ministre ;

--- / /) E C R E T E ---

ARTICLE 1ER : Le Gouvernement est composé comme suit :

Premier Ministre

Ministre de l'ECONOMIE, des Finances et du Plan Monsieur
SIDIA TOURE Ancien Ministre, Directeur de Cabinet du Premier
Ministre de COTE D'IVOIRE.

Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé de
l'Economie, des Finances et du Plan, Monsieur OUSMANE KABA,
Ancien Conseiller Directeur des Changes de la BCRG.

Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et de la Restructuration du Secteur Parapublic, IBRAHIMA KASSORY FOFANA Administrateur Général des Grands Projets à la Présidence de la République.

Ministre des Affaires Etrangères Monsieur LAMINE CAMARA, précédemment Ambassadeur de Guinée en France.

Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation Monsieur ASSIFAT DORANK DIASSEN, précédemment Ministre de l'Energie et de l'Environnement.

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Monsieur MAURICE ZOGBELEMOU TOGBA, précédemment professeur de Droit à l'Université d'ABIDJAN.

Ministre des Travaux Publics et de l'Environnement, Monsieur CELLOU DIALLO, précédemment Ministre des Travaux Publics.

Ministre de la Santé Publique, Monsieur KANDIOURA DRAME, confirmé.

Ministre des Ressources Naturelles et de l'Energie, Monsieur FASSINE FOFANA, précédemment Ministre des Mines et de la Géologie.

Ministre de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, Monsieur JEAN PAUL SARR, précédemment Chef de Division à l'Administration et Contrôle des Grands Projets.

Ministre des Transports des Télécommunications et du Tourisme,
Monsieur CELLOU DALEIN DIALLO, précédemment
Administrateur Général Adjoint à L'ACGP.

Ministre de la Promotion du Secteur Privé, de l'Industrie et du
Commerce, Monsieur MADY KABA CAMARA, précédemment
Président de la Cellule Technique du CCEF.

Ministre de la Communication et de la Culture, Monsieur MICHEL
KAMANO, précédemment Ministre du Plan et de la Coopération.

Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat Monsieur ALPHA OUSMANE
DIALLO, précédemment Gouverneur de la Région Administrative de
Boké.

Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,
Monsieur KOZO ZOUMANIGUI, précédemment Ministre des
Affaires Etrangères.

Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle Monsieur ALMAMY DIABY, précédemment
Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Ministre de l'Emploi et de la Fonction Publique, Monsieur GERMAIN
DOUALAMOU précédemment Ministre de la Réforme Administrative
et de la fonction Publique.

Ministre de la Pêche et de l'Elevage Monsieur BOUBACAR BARRY
précédemment Responsable Administration et Etudes à la SOGUIPAH
Ministre de la Sécurité, Monsieur MOUSSA SAMPIL, précédemment
Directeur Général des Services de Police.

Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de
l'Enfance Madame SARAN DARABA, Pharmacienne, Chef
d'Entreprise.

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique, Madame
KOUMBA DIAKITE, précédemment Secrétaire Général du Ministère
la Réforme Administrative et de la Fonction Publique.

Ministre Secrétaire Général de la Présidence Monsieur ALMAMY
FODE SYLLA,

précédemment Député, Vice Président de l'Assemblée Nationale.

Article II : Toutes dispositions antérieures portant composition du
Gouvernement ou nomination des Membres du Gouvernement sont
abrogées.

Article III: le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 Juillet 1996

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE